

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 26 février 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Olivier LAMBERT, Eric MÉNARD, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Jacques LEMOINE, Franck LÉCRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du 29 janvier 2015

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Adhésion de la commune de Gamaches à la FDE80

Le maire informe l'assemblée que la ville de Gamaches a demandé par délibération du 8 décembre 2014 son adhésion à la Fédération Départementale de la Somme (FDE80).

Par délibération du 9 décembre 2014, le comité de la fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Gamaches à la fédération, qui serait rattachée au secteur Sud-Vimeu.

Considérant ces deux délibérations et conformément aux statuts de la FDE80 il appartient aux communes membres de délibérer sur cette demande d'adhésion.

Après délibération, le conseil municipal se déclare à l'unanimité favorable à l'adhésion de la ville de Gamaches à la FDE80.

3 - Acquisition d'une tondeuse et demande de subvention

Présentation par le maire

Conformément au dernier conseil municipal et à la décision de renforcer le service technique pour l'entretien des espaces publics, des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées.

Sur le cahier des charges il était demandé les options suivantes : 4 roues motrices, kit mulching, largeur de coupe avant de 1m52 et homologation route.

Les propositions reçues sont les suivantes :

- Entreprise Deboffe (2 devis) : KUBOTA F3090 pour un montant de 14 900€ HT soit 17 880€ TTC et GRILLO FM1309 pour un montant de 18 000€ HT soit 21 600€ TTC.
- Entreprise VAMA FRENOY (2 devis) : KUBOTA F3090 pour un montant de 14 950€ HT soit 17 940€ TTC et ISEKI SF 310 pour un montant de 15 790€ HT soit 18 949€ TTC.
- UGAP qui propose seulement une KUBOTA F3890 (ils ne peuvent pas proposer la KUBOTA F3090) pour un montant de 17 747,01€ HT soit 22 496,41€ TTC.

Le maire précise que tous ces matériels sont garantis 2 ans.

Monsieur Eric Ménard informe l'assemblée qu'il s'abstient de voter sur ce sujet car une des entreprises qui a proposé un devis fait partie du groupe pour lequel il travaille.

Après délibération et avoir comparé les différents matériels le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le matériel KUBOTA F3090 proposé par l'entreprise DEBOFFE d'un montant TTC de 17 880€ et de solliciter une subvention du conseil général de la somme dans le cadre d'IDEAL correspondant à 20% du montant Hors taxe.

Le plan de financement approuvé par le conseil municipal est le suivant :

Fonds propre de la commune	11 920€
Subvention du conseil général (IDEAL)	2 980€
TVA	2 980€ (récupérable sous un an)
TOTAL	17 880€

4 - Dépense d'investissement avant le vote du budget

Présentation par Monsieur le Maire

Selon l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales le conseil municipal peut autoriser par délibération le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget à la section d'investissement de l'année précédente.

En 2014 il était inscrit 51 356€ au chapitre 21 (dépense d'investissement) pour 19 864,87€ mandatés. ($1/4$ de 51 356 = 13 461,84€).

Ces crédits permettront de régler les dépenses de rénovation (huisseries, toiture) pour le logement situé au premier étage de l'immeuble au 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5 - Demande de renouvellement congé grave maladie d'un agent communal

Par courrier daté du 3 février 2015 Mme Sylvie Domingues a demandé la prolongation de son congé de grave maladie.

Le maire rappelle que Mme Domingues est placée en congé de grave maladie depuis le 16 novembre 2012.

Suite à la demande écrite de Mme Domingues le comité médical a été saisi et un expert médical va rencontrer Mme Domingues qui donnera son avis sur la prolongation du congé demandé.

6 - Document unique

Christian Herbert a participé à une réunion organisée par le Centre de Gestion de la Somme le lundi 16 février 2015 concernant la réalisation du document unique de la commune et expose à l'assemblée un compte rendu de cette rencontre.

Ce document évalue et recense les risques professionnels (sécurité et santé du personnel communal). L'objectif du document unique est de diminuer les risques d'accidents de travail et des maladies professionnelles.

La mise en place du document unique se fait en plusieurs étapes. Dans un premier temps il faut recenser toutes les activités du personnel communal puis rédiger le document unique pour au final définir un programme de prévention des dangers et risques.

Le centre de gestion de la Somme va lancer un marché afin de trouver un prestataire qui accompagnera les communes adhérentes au marché dans la réalisation de leur document unique.

Seules les communes qui auront adhéré au marché avant le 15 avril 2015 pourront bénéficier de cet accompagnement, le coût approximatif se décompose en une base fixe de 500€ à laquelle s'ajoute un part encore à déterminer mais qui devrait approcher les 80€/agent.

Christian Herbert ajoute que ce document est obligatoire depuis 2001 et que le Fond National de Prévention (FNP) subventionne ce genre de travaux.

Où l'exposé de Monsieur Herbert, le maire propose à l'assemblée de délibérer pour l'engagement ou non de la commune de cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'entamer les démarches pour la réalisation du document unique dans les conditions exposées par Christian Herbert et autorise le maire à solliciter une subvention le moment venu auprès du FNP.

7 - Questions et informations diverses

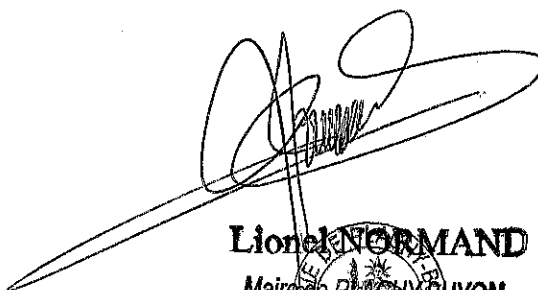
- Le maire informe l'assemblée que la commune va devoir se pencher sur l'aménagement de voirie quant aux accès handicapés avant le 16 septembre 2015.
- Le maire lit à l'assemblée une correspondance de M. et Mme Guilment sollicitant du conseil municipal une dérogation pour rendre urbanisable la zone AU du Plan Local d'Urbanisme. Le maire informe l'assemblée que pour cette zone il existe 3 propriétaires différents et qu'une demande d'ouverture à l'urbanisation ne pourra être étudiée que si tous les propriétaires en font la demande.
- Suite à la coupure d'eau de ce jour qui a eu lieu entre 8h30 et 13h, le maire propose au conseil municipal de mettre en place un système d'alerte par sms. Le

détail de ce plan d'alerte sera étudié une fois que la Plan Communal de Sauvegarde sera mis à jour.

- Depuis une dizaine de jours et sur directive du maire, le Garde-Champêtre se place aux différents panneaux de stop de la commune et verbalise régulièrement les contrevenants qui ne respectent pas les "stop" à l'aide de procès verbal électronique (PVE).
 - Le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 mars 2015
 - Le 21 mars 2015 à la salle polyvalente, la compagnie Quintet à Couac donnera une représentation. Des affiches sont disposées sur les panneaux de la commune, l'information est insérée sur le site de la commune et une communication a été faite dans le journal des manifestations édité par la Communauté de Communes de Conty.
 - Suite au dernier conseil municipal, M. Jean-Pierre De Saint-Acheul a écrit au conseil municipal pour le remercier de l'attention qui a été portée par la commune à ses demandes concernant l'entretien des espaces publics extérieurs.
 - Frédéric Chivot sollicite la mise en place de réunions de travail quant à la destination et l'aménagement de la maison située au 10 rue du Commandant André Dodart léguée par Madame Anny Flintham-Wallet. Le maire acquiesce et va programmer cela avec la commission concernée.
 - Jean-Luc Huyon demande s'il serait possible d'aménager le trottoir route de Conty entre l'arrêt de bus et le 12 route de Conty car par temps de pluie les personnes sont obligées de marcher sur la route à ce niveau. Le maire répond par l'affirmative et que cela va être étudié.
 - Eric Ménard fait part d'une demande d'une administrée au numéro 4 de la résidence de la clé des champs concernant un arbuste à tailler. Le maire répond que Jacques Lemoine a vérifié sur place et a fait tailler cet arbuste.
 - Jean-Luc Hermant informe l'assemblée des travaux de rénovation en cours au logement situé au premier étage de la rue Sire Firmin Leroux. Des devis ont été demandés quant au changement des huisseries car tout est en simple vitrage et en mauvais état. Accompagné de Jimmy Carlu, des travaux de mise aux normes d'électricité ont été commencés et vu l'état délabré de la salle de bain une cabine de douche et un meuble de salle de bain vont être installés.
- Jean-Luc Hermant fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 4 février à la FDE80. A compter du mois d'avril 2015 les lampes vapeur au mercure ne seront plus fabriquées. Pour chaque point lumineux qui sera en panne il faudra donc changer tout le luminaire. La FDE80 peut subventionner l'achat par les collectivités de radars pédagogiques.
- Jean-Luc Hermant demande la remise en place du panneau d'affichage municipal rue des Clabaudois.
- Concernant l'accessibilité au public des ERP, M. Hermant demande pour quelle date les collectivités doivent être aux normes quant à la voirie et les parties imputables aux communes. Le maire répond que les collectivités doivent avoir engagé un programme de mise aux normes pour septembre 2015 concernant les trottoirs et la voirie. Un diagnostic a été réalisé par la Communauté de Communes répertoriant les travaux à entreprendre.
- Evelyne Fraboulet s'est rendue à la réunion organisée par TRINOVAL (Syndicat en charge du ramassage des ordures ménagères) et donne à l'assemblée les informations suivantes :

- Les puces installées sous les containers ne sont pas destinées à mesurer le poids des déchets déposés dans les bacs mais sont installées dans l'hypothèse où, un jour, la redevance serait calculée en fonction du nombre de poubelles ramassées par habitant et par an.
 - Concernant les poubelles jaunes, il est important de bien trier pour diminuer le coût d'exploitation et donc ne pas augmenter la redevance.
 - Suite à la distribution des poubelles jaunes il s'est avéré que 3 000 foyers sur tout le territoire couvert par TRINOVAL ne payaient pas la redevance. De ce fait, il est demandé aux mairies de bien vouloir vérifier avec attention chaque année les logements occupés redevables.
- Olivier Lambert demande s'il est possible d'améliorer le chemin qui longe la station d'épuration au marais. Le maire répond que dans le cadre de la nouvelle station d'épuration et de ses réseaux ce chemin va être encore plus détérioré. Sa réfection pourra se faire ultérieurement.
- Olivier Lambert informe que le cochon grillé organisé par la société de chasse aura lieu le dimanche 21 juin 2015.

Sans autre question ou remarque la séance est levée à 23h.


Lionel NORMAND
 Maire de PLACHY-BUYON
